



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230322-B20230321_20_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absents avec procuration : Michel HERGAT à Denis BAUR
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



20. Objet : Action sociale - Soutien à l'association CYPHA à l'occasion du gala caritatif « HandOff »

Le Président présente aux membres du Bureau Communautaire la sollicitation parvenue par le collectif HandOff en collaboration avec l'association TEAM EVENT SOLIDARITES de participer à une action de gala caritatif au bénéfice de l'association mosellane CYPHA. CYPHA œuvre et s'engage fortement au travers d'actions de médiation culturelle en milieu scolaire et des publics écartés de l'art ainsi que des actions humanitaires. L'association TEAM EVENT SOLIDARITES œuvre quant à elle dans le soutien des enfants hospitalisés et l'accompagnement professionnel des jeunes en difficultés d'insertion du fait de leurs handicaps et maladies.

Le soutien de la CCCE porterait sur l'acquisition d'un pack partenaire comprenant la réservation d'une table au repas de gala, du 6 avril 2023, pour un montant forfaitaire de 2 500 €.

Cette démarche est également soutenue par Florent PIETRUS et Mamedy DIAWARA qui ont parrainé la soirée des Trophées des Sports 2023 de la CCCE.

Différents temps forts viendront ponctuer cette soirée : une vente aux enchères d'objets et maillots de sportifs de renom comme O. GIROUD ou K. MBAPPE encadrée par un commissaire-priseur, un photocall pour mémoriser ce moment partagé avec différentes personnalités invitées...

Les bénéfices de cette soirée seront intégralement reversés aux associations CYPHA et TEAM EVENT SOLIDARITES.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Considérant l'organisation d'une action de gala caritatif au bénéfice de l'association CYPHA,

Considérant que la CCCE souhaite s'engager au travers de cette action caritative,

Considérant que les association CYPHA et TEAM EVENT SOLIDARITES mènent de nombreuses actions auprès des enfants défavorisés,

Considérant qu'il est proposé de devenir partenaire de cette action au travers de l'acquisition d'un pack partenaire pour un montant forfaitaire de 2 500 €,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'acquiescer un pack partenaire pour l'action caritative susvisée pour un montant forfaitaire de 2 500 € auprès de l'association TEAM EVENT SOLIDARITES,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 mars 2023

Le Président,

Michel PAQUET

